



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

Reims, le 19 février 2018

La rectrice de l'académie  
Chancelière des universités

à

**DESTINATAIRES IN FINE**

**Rectorat**

**Objet : MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2018 DES PERSONNELS  
D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION DU SECOND DEGRE**

**Réf. : Note de service ministérielle n°2017-166 du 6 novembre 2017  
(BO spécial n°2 du 9 novembre 2017)  
Arrêté rectoral du 19 février 2018**

*direction  
des ressources humaines  
division des personnels  
d'enseignement, d'éducation et  
d'orientation*

La présente circulaire a pour objet de présenter les règles et les procédures relatives à la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation pour la rentrée scolaire 2018.

Conformément aux orientations fixées par la ministre et rappelées dans la note de service citée en référence, les règles applicables au mouvement intra-académique traduisent une volonté forte de **conduire une politique de gestion des ressources humaines qualitative** qui prenne en compte la situation personnelle et professionnelle des candidats à la mutation. Cette phase du mouvement doit aussi permettre la couverture la plus complète des besoins d'enseignement dans tous les types d'établissement.

Après avoir présenté les principes généraux qui régissent le mouvement intra-académique, la circulaire vous présente les critères de classement et les points de barème y afférents.

Il convient d'abord de rappeler l'importance des bonifications liées aux priorités légales : situation familiale, handicap, affectation en éducation prioritaire.

L'académie de Reims s'attache ensuite également à porter une attention particulière aux agents concernés par une mesure de carte scolaire et à ceux qui sont dans certaines situations personnelles ou administratives (réintégrations, stagiaires, reconversions...).

Enfin, la politique académique vise à valoriser les parcours professionnels à travers certains vœux d'affectation (titulaires sur zone de remplacement, professeurs agrégés, éducation prioritaire...).

Les informations et documents nécessaires se trouveront sur la page dédiée du site académique [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr), rubrique personnel > mouvement intra-académique 2018.

Bureau DPE1  
Affaire suivie par  
Sophie de Caigny  
Téléphone :  
03.26.05.69.23  
Courriel :  
[ce.dpe1@ac-reims.fr](mailto:ce.dpe1@ac-reims.fr)

Bureau DPE2  
Affaire suivie par  
Delphine Dom  
Téléphone :  
03.26.05.69.20  
Courriel :  
[ce.dpe2@ac-reims.fr](mailto:ce.dpe2@ac-reims.fr)

Bureau DPE3  
Affaire suivie par  
Estelle Dhap  
Téléphone :  
03.26.05.69.19  
Courriel :  
[ce.dpe3@ac-reims.fr](mailto:ce.dpe3@ac-reims.fr)

1, rue Navier  
51082 Reims cedex

accueil du public  
du lundi au vendredi  
08h30-12h30 | 13h30-17h

Afin de faciliter la démarche des candidats au mouvement, la cellule mobilité académique sera accessible à partir du 19 mars et jusqu'au 16 mai 2018, de 9h à 17h (du lundi au vendredi) : 03-26-05-99-80. Les personnels peuvent également poser leurs questions à l'adresse électronique suivante : [mvt2018@ac-reims.fr](mailto:mvt2018@ac-reims.fr)

Je vous remercie de diffuser ces informations auprès de l'ensemble des personnels concernés de votre établissement ou de votre service, y compris ceux qui seraient absents (agents en congés de maladie, en congé de formation...).

Les services DPE1-2-3 sont à votre disposition pour répondre à toute demande de précision dans le cadre de cette procédure.

**Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie,**



**Vincent PHILIPPE**

## LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le président de l'université Reims Champagne-Ardenne  
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes  
Monsieur le doyen des IA-IPR  
Monsieur le coordonnateur des IEN-ET/EG  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-Inspecteurs  
pédagogiques régionaux  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du second  
degré  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale de  
circonscription  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale en charge  
de l'information et de l'orientation  
Monsieur le délégué académique aux formations professionnelles initiale  
et continue  
Madame la cheffe du service académique d'information et d'orientation  
Délégation régionale ONISEP Champagne-Ardenne

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré  
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et  
d'orientation

### **Pour attribution**

Madame et Messieurs les directeurs académiques des services  
départementaux de l'Éducation nationale

### **Pour information**